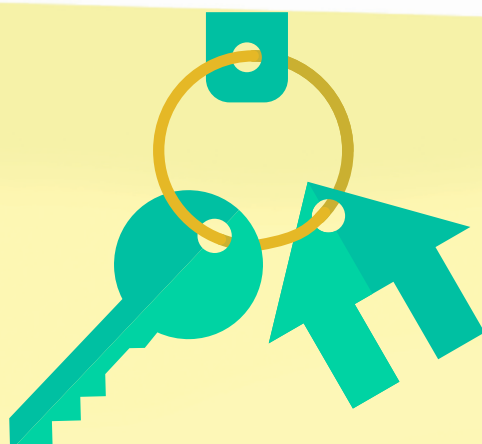




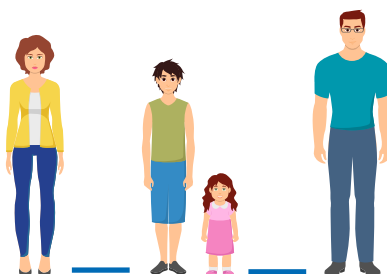
SÉPARATION



**ACCÈS
AU LOGEMENT**



**LA CAF
EST À VOS
CÔTÉS**



L'ACCÈS OU LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Lors d'une séparation, la question du logement est une priorité pour de nombreux couples qui vivaient sous le même toit : habiter un autre domicile que son ex-conjoint(e) est parfois au cœur des préoccupations. La Caf peut vous soutenir par le versement d'une aide au logement et dans le cadre de l'accompagnement social qui vous est proposé suite à votre séparation.

EST-CE QUE JE SUIS CONCERNÉ(E) PAR CE SERVICE ?

La Caf vous accompagne si vous rencontrez des difficultés pour vous loger après une séparation :



Si vous êtes locataire, vous pouvez bénéficier d'une aide au logement pour vous aider à payer le loyer



Si vous êtes propriétaire et que vous remboursez un prêt, vous aurez peut-être droit à un soutien financier (sous certaines conditions)

COMMENT FAIRE SI JE VEUX EN BÉNÉFICIER ?

Vous déménagez ? Vous restez dans le même logement mais vos revenus ont baissé du fait de votre séparation ? Pour demander une aide au logement, vous devez effectuer vos démarches sur le site [caf.fr](https://www.caf.fr) :

01



Signaler votre changement de situation : espace « Mon Compte », rubrique Déclarer un changement > Situation familiale (et Adresse, si vous déménagez)

02



Faire une simulation d'aide au logement : rubrique « Mes services en ligne »

03



Réaliser une demande d'aide au logement : rubrique « Mes services en ligne » (dès que possible si vous ne changez pas de logement, dès le mois d'entrée dans les lieux si vous déménagez)

Vous pouvez aussi être accompagné(e) par un travailleur social de la Caf si vous êtes séparé(e) ou en cours de séparation. Il vous proposera :

- > Une écoute confidentielle
- > Un accompagnement qui répond à vos besoins
- > Un soutien dans les démarches d'accès ou de maintien dans le logement (préparation de dossier, demande d'aides financières...)
- > Une orientation vers les organismes spécialisés : Fonds de solidarité logement, Agence départementale d'information sur le logement, action logement...

ET SI JE SOUHAITE EN SAVOIR PLUS ?

- > Rendez-vous sur www.caf.fr pour faire une estimation et une demande d'aide au logement, et avoir plus d'informations sur les offres de la Caf en cas de séparation
- > Rendez-vous sur www.mes-aides.gouv.fr pour vous informer sur l'ensemble des aides financières